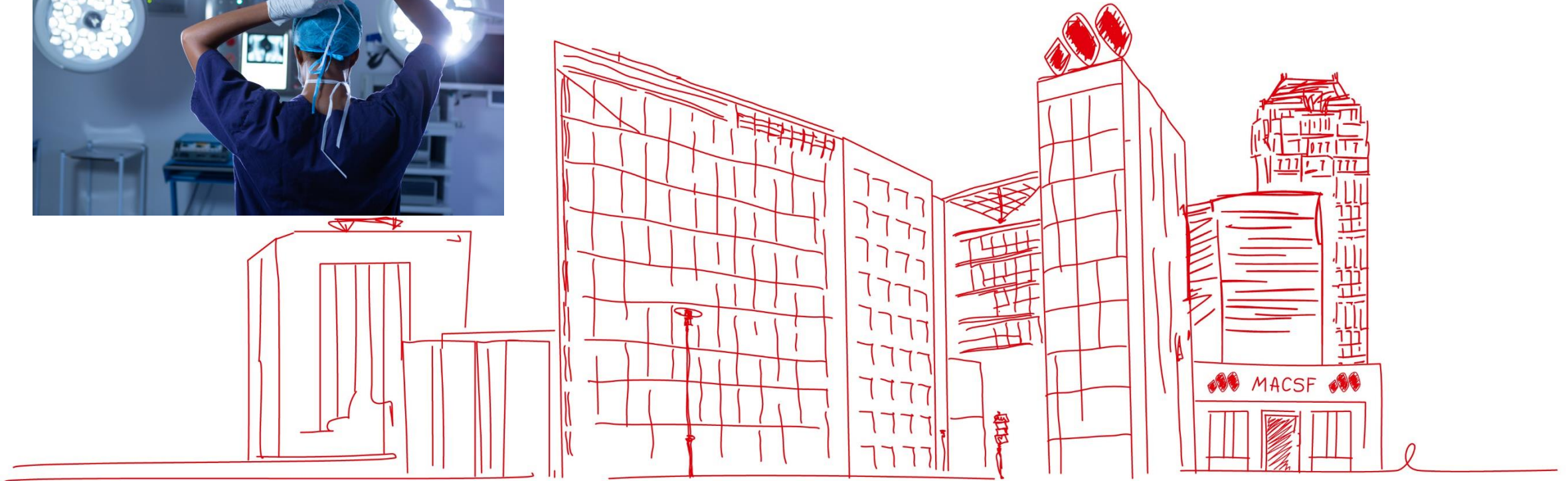


CONFÉRENCE DE PRESSE DU 29 SEPTEMBRE 2020



CONFÉRENCE DE PRESSE DU 29 SEPTEMBRE 2020

❑ Présentation du rapport 2020 sur le risque des professionnels de santé (chiffres de l'année 2019)

- Introduction
Stéphane Dessirier, directeur général
- Synthèse des principales tendances
Nicolas Gombault, directeur général délégué

❑ Les actualités 2020

- La pandémie de Covid-19 et ses conséquences pour les soignants
Thierry Houselstein, directeur médical
- Le dossier Dépakine
Nicolas Gombault, directeur général délégué

LE PORTEFEUILLE EST EN CROISSANCE, LA SINISTRALITÉ EN LÉGÈRE BAISSE

503 615

sociétaires couverts
par MACSF Le Sou Médical en RCP

+ 3,38 %

(2018 : 487 144)

4 564

déclarations corporelles adressées par nos sociétaires
1 déclaration sur 2 concerne les médecins

- 3,37 %

(2018 : 4 723)

0,95 %

taux de la sinistralité RCP
(0,95 déclaration pour 100 sociétaires)

Légère baisse

(2018 : 1,01 %)

SINISTRALITÉ EN LÉGÈRE BAISSÉ POUR LES MÉDECINS, CHIRURGIENS-DENTISTES ET VÉTÉRINAIRES

1,53 %

pour les **152 185** médecins
(2018 : 1,58%)

6,63 %

pour les **27 989** chirurgiens-dentistes
(2018 : 7,09%)

0,14%

pour les **20 887** les sages-femmes
(2018 : 0,12%)

0,03%

pour les **120 480** infirmières
(2018 : 0,05%)

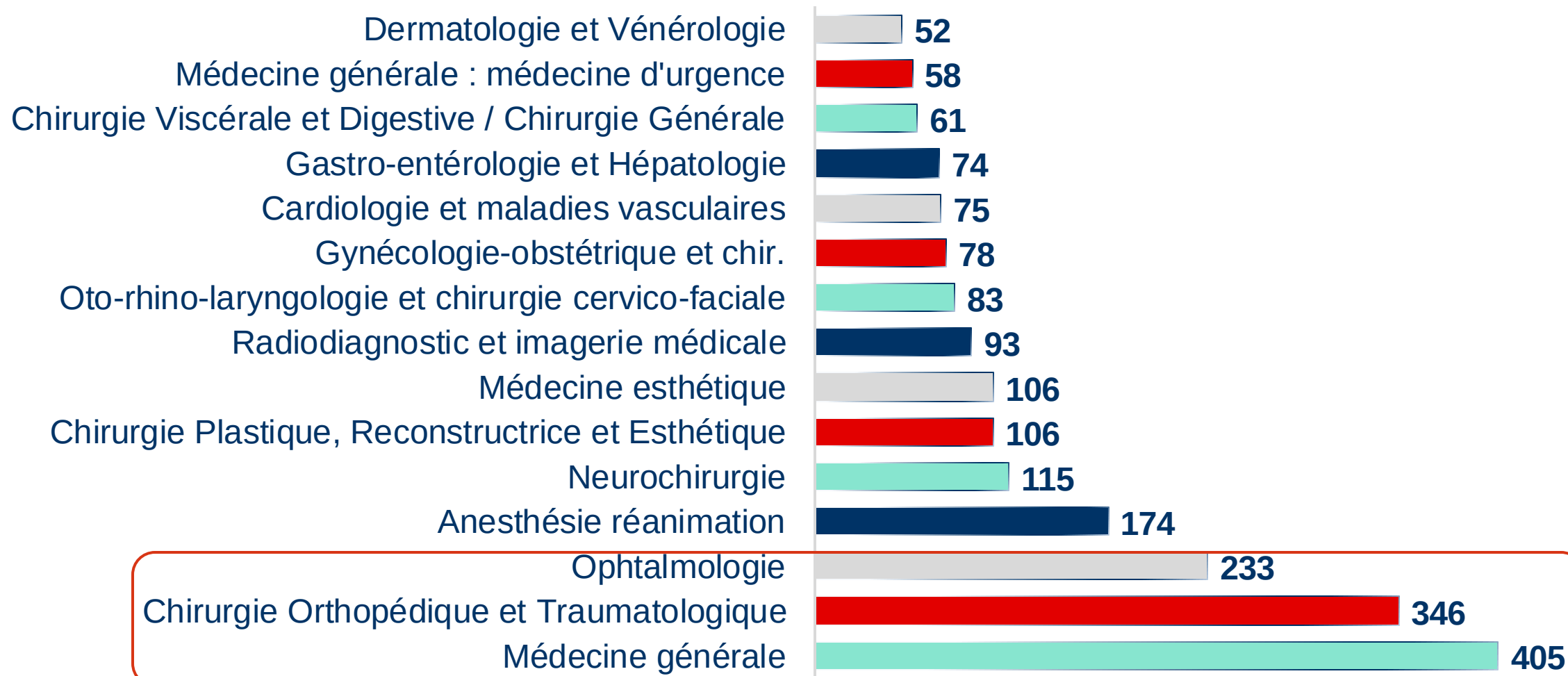
0,29%

pour les **35 930** kinésithérapeutes
(2018 : 0,28%)

11,28%

pour les **1 675** vétérinaires
(2018 : 12,36%)

NOMBRE DE DÉCLARATIONS DE DOMMAGES CORPORELS PAR SPÉCIALITÉ MÉDICALE – TOP 15



MÉDECINS LIBÉRAUX : UNE EXPOSITION AU RISQUE TRÈS HÉTÉROGÈNE

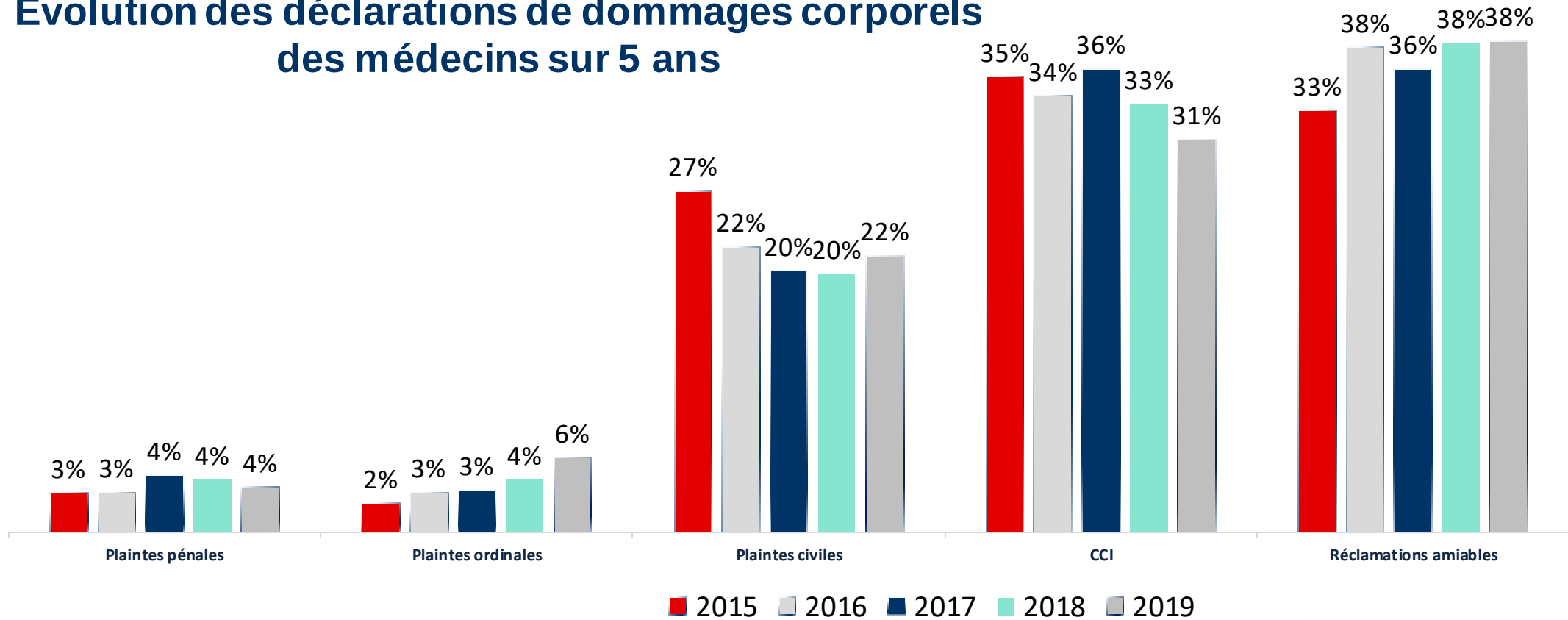
Sinistralité des médecins libéraux - top 10

Spécialités	Sinistralité
Neurochirurgie	85 %
Chirurgie viscérale et digestive / Chirurgie générale	79 %
Chirurgie orthopédique et traumatologique	55 %
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	32 %
Médecine esthétique	32 %
Chirurgie urologique	18 %
Anesthésie réanimation	18 %
Médecine générale : médecine d'urgence	11 %
Médecine physique et de réadaptation	9 %
ORL et chirurgie cervico-faciale	7 %

MISES EN CAUSE DES MÉDECINS

Recours aux réclamations amiables et aux CCI toujours prépondérant

Evolution des déclarations de dommages corporels des médecins sur 5 ans



DÉCISIONS DE JUSTICE : UN TAUX DE CONDAMNATION HISTORIQUE AU CIVIL

71%

de **décisions de condamnation** au **civil** pour **438** décisions rendues (2018 : 69% pour 434 décisions)

Un taux de décisions défavorables en progression de 34 points en 30 ans

789

mis en cause au **civil** (2018 : 762)

40%

de **décisions de condamnation** au **pénal** pour **10** décisions rendues (2018 : 75% pour 12 décisions)

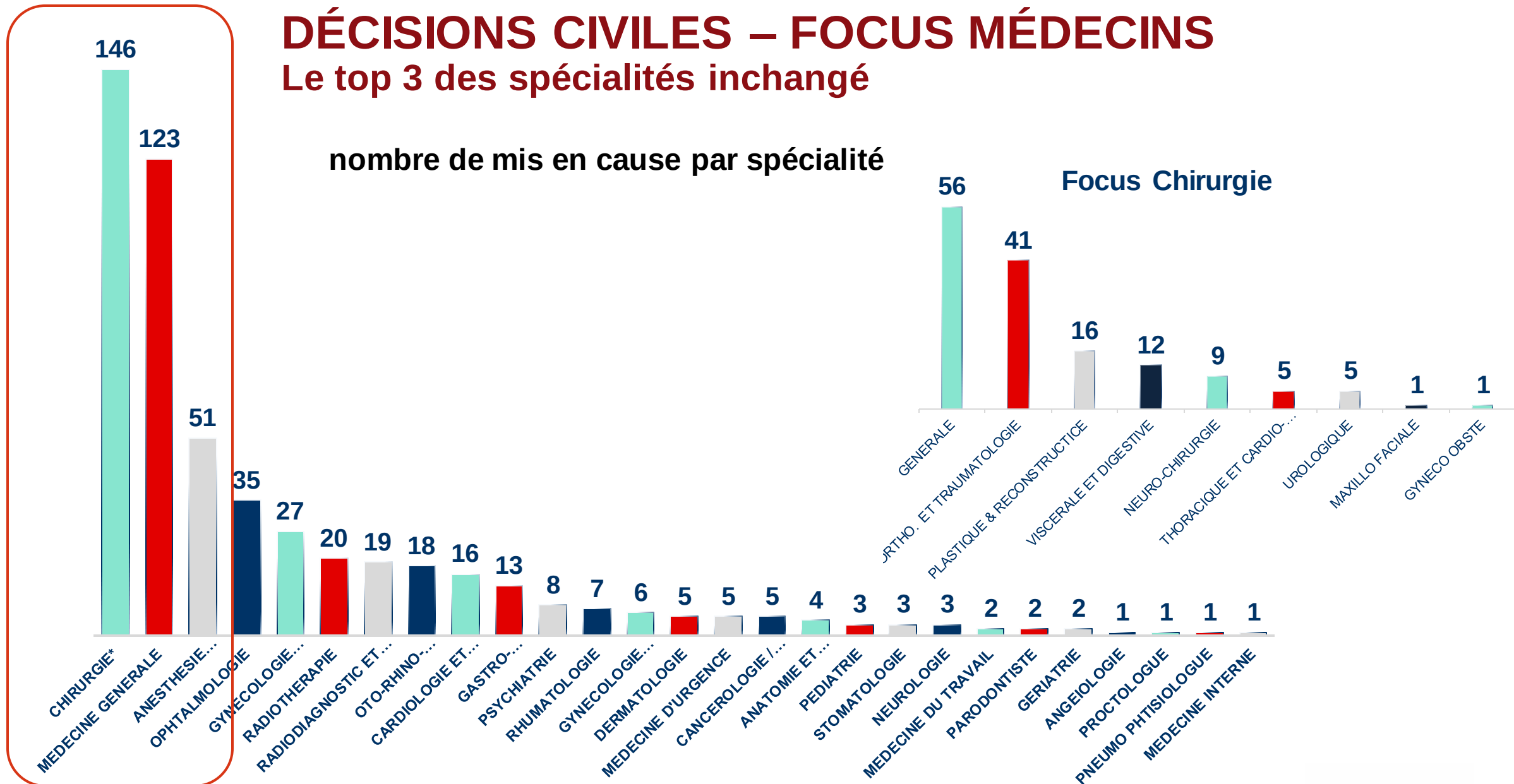
12

mis en cause au **pénal** (2018 : 18)

DÉCISIONS CIVILES – FOCUS MÉDECINS

Le top 3 des spécialités inchangé

nombre de mis en cause par spécialité



DECISIONS CIVILES : LES INDEMNISATIONS

42,3 M€

de coût d'indemnisation
(2018 : 52,4M€)

16%

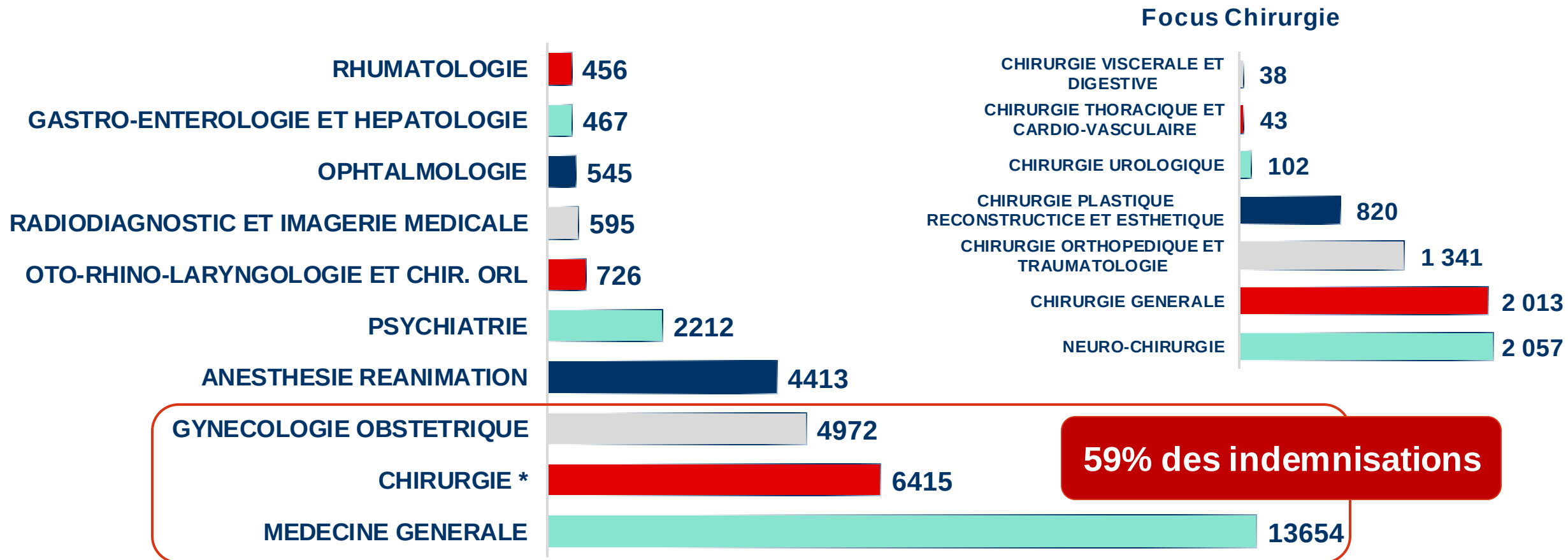
des décisions octroient des indemnisations > à 100 000 €
(Idem 2018)

11

indemnisations > à 1 million d'€
(2018 : 10)

DÉCISIONS CIVILES – FOCUS MÉDECINS

Coûts indemnitaires par spécialité (en k€) – top 10



CCI : ENGOUEMENT DES PATIENTS DEPUIS 2012 POUR CETTE PROCÉDURE GRATUITE

1253

saisines de CCI, soit **-15%** (2018 : 1 473)

535

avis rendus par les CCI après expertise (2018 : 612),
soit **55%** des décisions (hors pénal)

1 379

mis en cause dont **1 317** professionnels de santé
(2018 : 1 457 dont 1 407), parmi lesquels **66 %** de médecins

CCI : ENGOUEMENT DES PATIENTS DEPUIS 2012 POUR CETTE PROCÉDURE GRATUITE

Teneur des avis rendus par les CCI

34 %

de taux d'**avis fautifs** (faute exclusive + faute avec d'autres motifs)

21 %

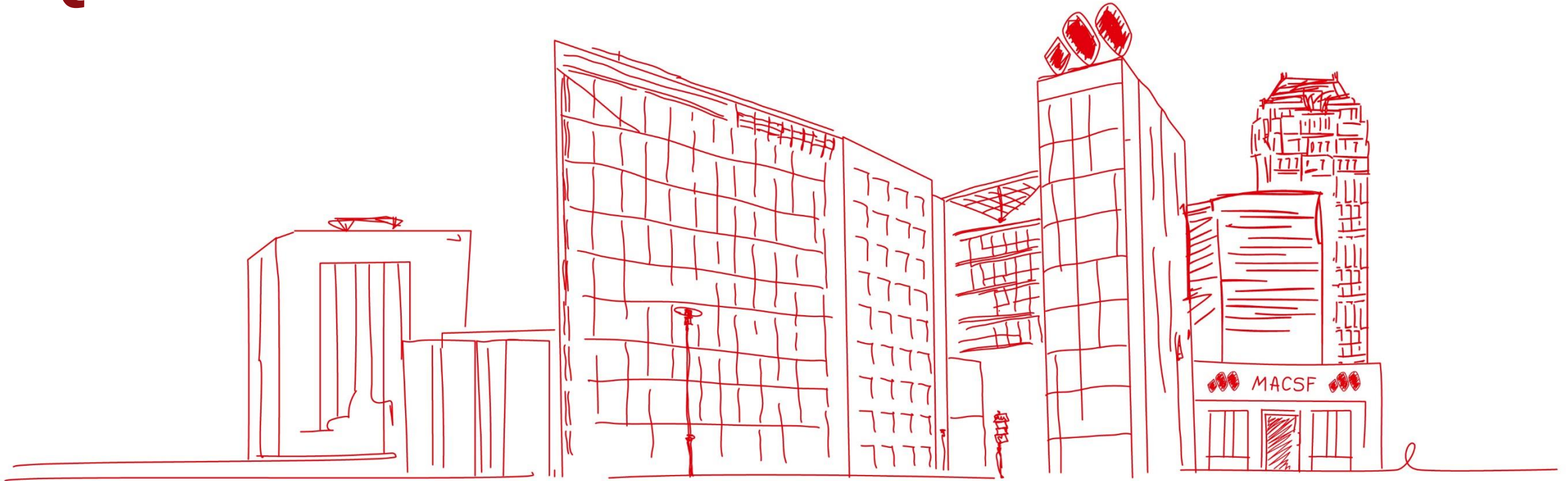
de taux d'avis retenant une **faute exclusive**,
équivalent aux taux retenant un **aléa** (20%), comme en 2018

14 %

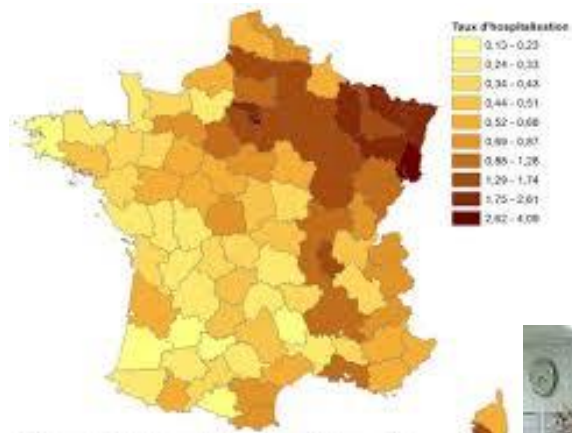
des avis retiennent une **infection nosocomiale** (stabilité)

PANDÉMIE SARS COV - 2

QUELS IMPACTS POUR LES SOIGNANTS ?



UNE PÉRIODE TROUBLÉE ...



* Total des nouvelles hospitalisations enregistrées entre la semaine 9 et la semaine 19
Source : Ministère des solidarités et de la santé. Calculs et cartographie des auteurs



Covid-19
INFORMATIONS
AUX PROFESSIONNELS
DE SANTÉ



QUELS IMPACTS POUR LES SOIGNANTS ?

- Sur leur activité professionnelle
- Sur leur état de santé

LES MESURES DE SOUTIEN DE LA MACSF

Arrêt partiel ou total d'activité

- 🌀 Mobilisation des équipes MACSF
- 🌀 Report des cotisations professionnelles
- 🌀 Fonds de solidarité (2 M€)
- 🌀 Fonds de solidarité FFA (contribution de 4 M€)
- 🌀 Communication, conseils et information
- 🌀 Mise à disposition assistance psychologique
- 🌀 Mise à disposition outils IA (**Synapse®**)
- 🌀 **Pas d'augmentation des tarifs en 2021**
- 🌀 **Ristourne de 12 M€ sur contrats prévoyance**

Surcharge d'activité

- 🌀 Extension de la garantie RCP / PJ
- 🌀 Prise en charge de la téléconsultation
- 🌀 Offre **Leah®** (3 mois gratuits)
- 🌀 Mise à disposition de logements
- 🌀 Mise à disposition de véhicules
- 🌀 Livraison de milliers de repas
- 🌀 Accompagnement et sécurisation de l'activité

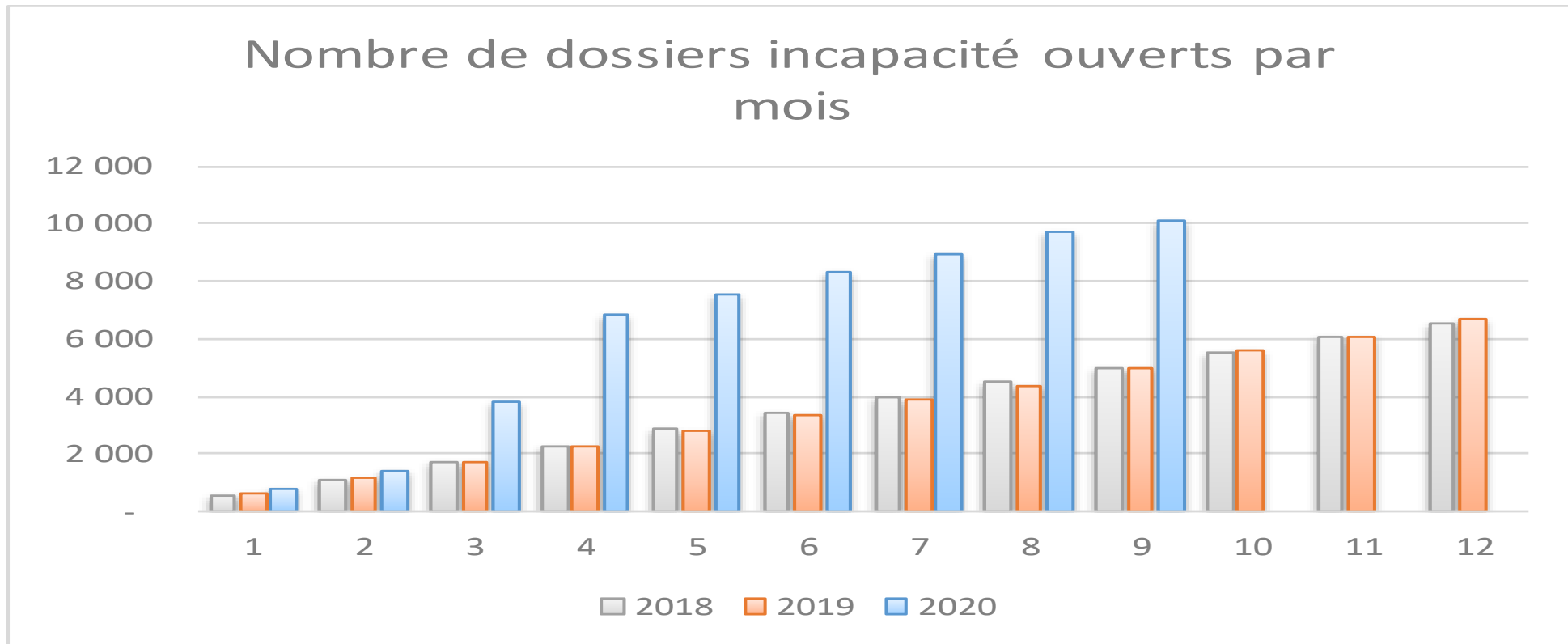
LES CONSTATS ET LES RISQUES

- **Baisse d'activité**
- Boom de la **téléconsultation** (5,5 millions de TLC entre mars et avril, 56.000 médecins TLC en avril) ; pas d'examen clinique
- Perte de vue de certains **patients**
- **Risque de transmission** à des patients (Ehpad...)
- **RC employeur** pour Faute Inexcusable

LES RÉCLAMATIONS RCP

- 5 réclamations RCP vis-à-vis des médecins
- Reproches concernant le décès de patients :
 - 2 gériatres
 - 1 médecin coordonnateur Ehpad
 - 1 médecin SAMU
 - 1 ORL

LA SANTÉ DES SOIGNANTS



≠ 5400

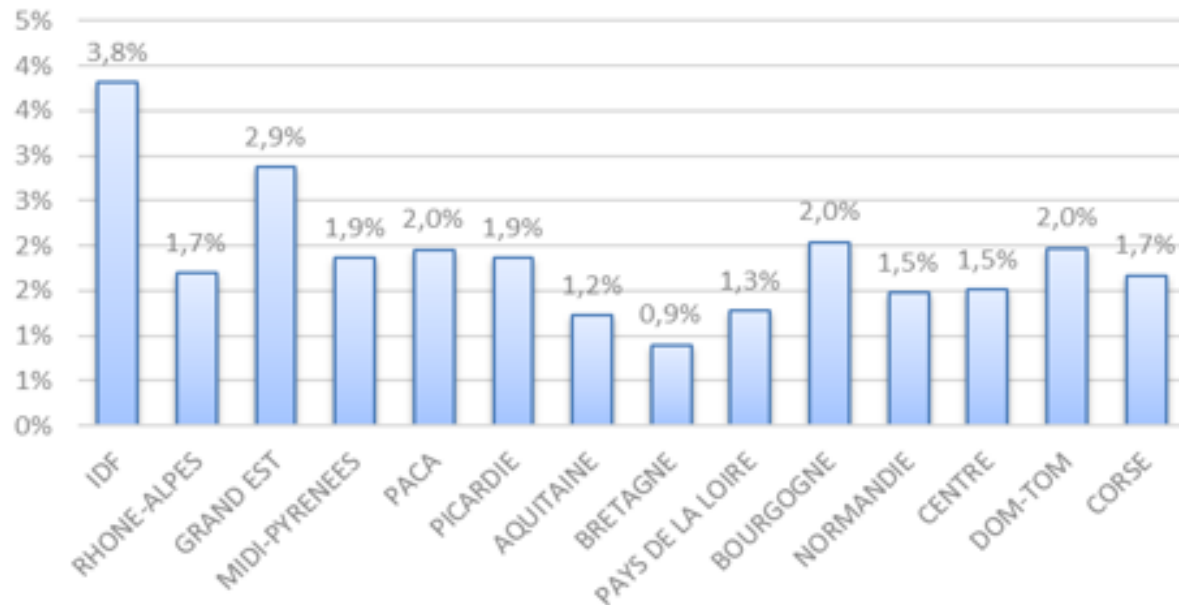
Nombre d'arrêts de travail reçus en 2 mois

3

Nombre de décès liés au coronavirus

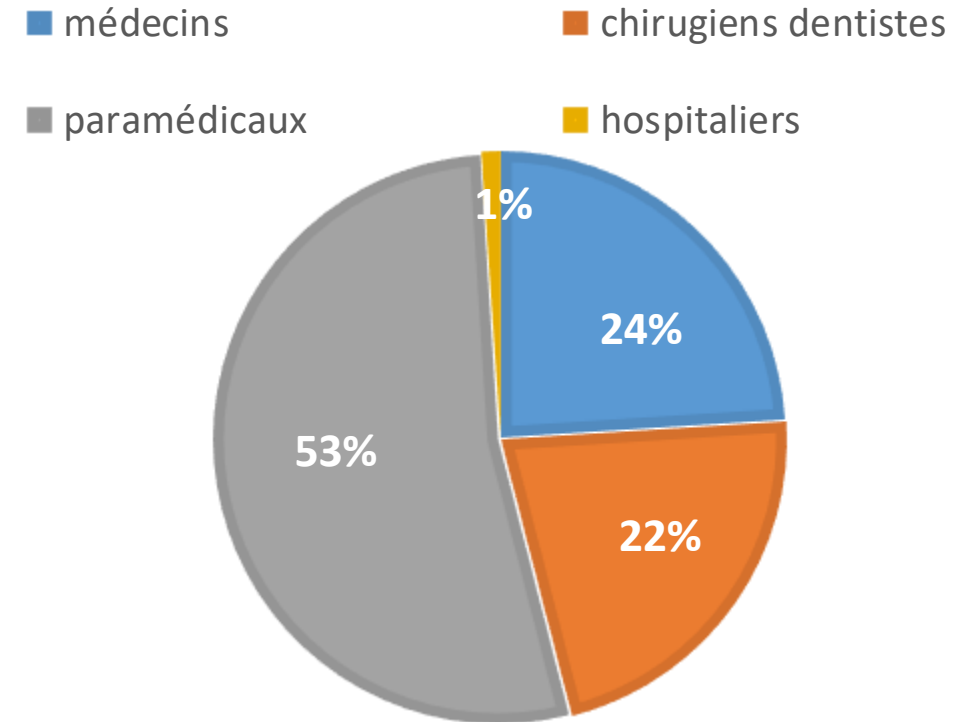
LE « SOIGNANT-PATIENT » TYPE

Fréquence des sinistres réglés covid-19 par région



Age moyen
44 ans

RÉPARTITION PAR PROFESSION



LES MOTIFS D'ARRÊT DE TRAVAIL

5 400 Arrêts de travail pour Covid – 19 mais aussi ...

augmentation des accidents (entorses, traumatismes ...) et affections ostéo – articulaires X 2

augmentation des AT pour affections tumorales X 2,5

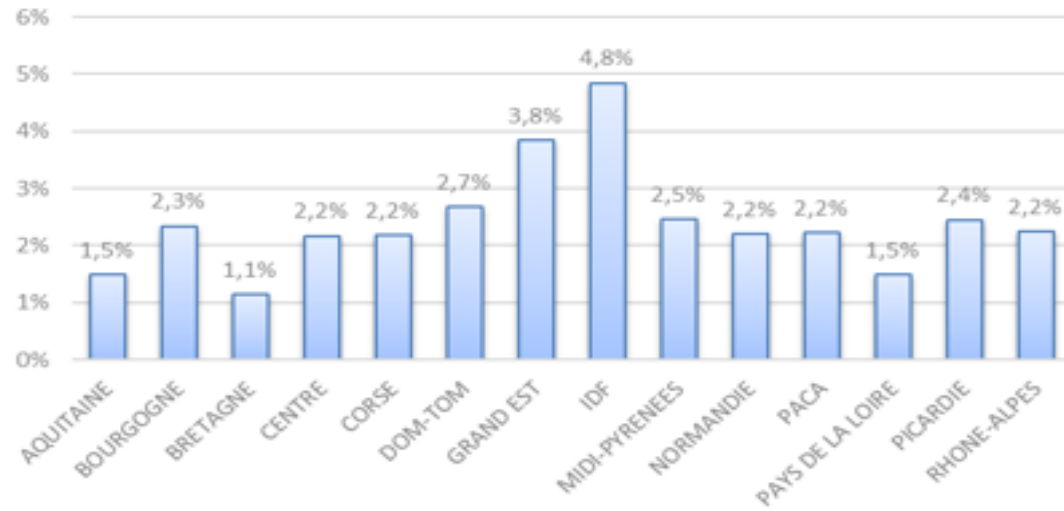
augmentation des AT pour affections cardio-vasculaires X 1,5

augmentation des AT pour affections psychiatriques X 5

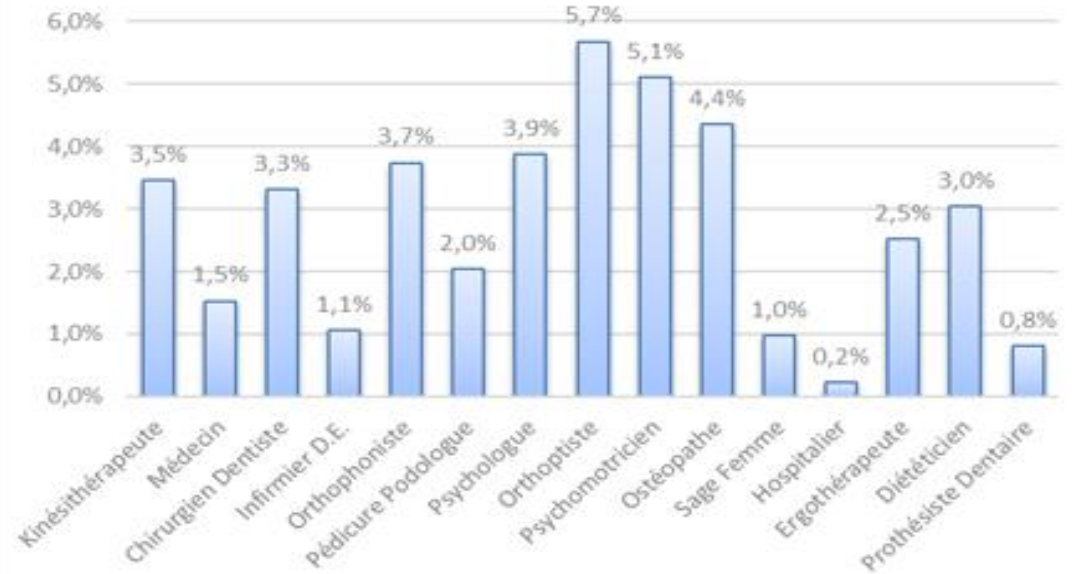
augmentation des AT pour grossesse pathologique X 3,5

FOCUS SUR LES PARAMÉDICAUX

Fréquence des sinistres réglés covid-19 par région pour les paramédicaux



Fréquence des sinistres covid-19 par profession



- ✓ Kinésithérapeutes 55 %
- ✓ IDE 16 %
- ✓ Orthophonistes 10 %
- ✓ Podologues 6 %
- ✓ Psychologues 4 %
- ✓ Autres paramédicaux 9 %

LES ARRÊTS DE TRAVAIL

5347 professionnels de santé concernés, dont

❑ **1244** médecins dont

✓ **659** MG,

✓ **20** anesthésistes et **17** urgentistes

❑ **998** chirurgiens dentistes

❑ **457** IDE,

❑ **1437** kinésithérapeutes

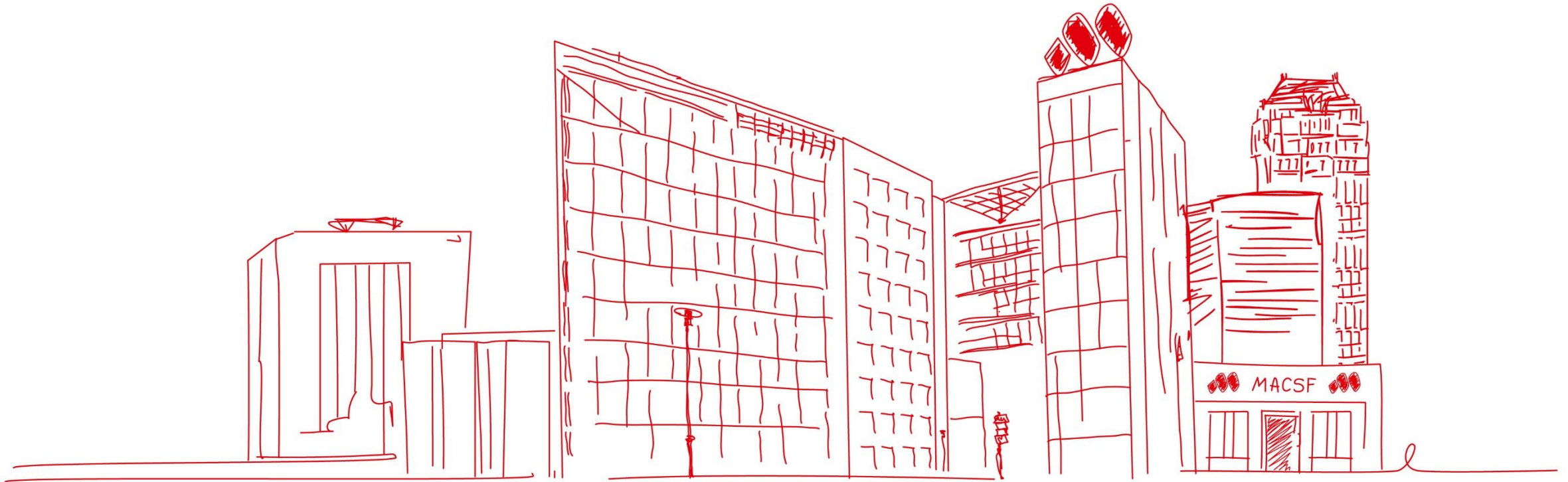
❑ **42** SF, 10 Pharmaciens, 18 vétérinaires, **etc**

57 % des AT prescrits à des médecins l'étaient pour un tableau clinique versus **43 %** une éviction

Environ **5 %** des médecins malades sont hospitalisés (de 2 jours à 2 mois) (Médiane 7 jours)

Quelques (rares) prescriptions d'hydroxy chloroquine et macrolide

LE DOSSIER DEPAKINE



Un sinistre majeur

- Malformations pour **2.150 à 4.100 enfants**
- Troubles neurologiques pour **16.600 à 30.400 enfants**
- APESAC : **7.000 victimes**

De multiples procédures

- 1^{ère} action de groupe
- Procédures civiles
- Instruction pénale : ME de Sanofi pour HI
- Procédure ONIAM (700 victimes directes, 2.500 indirectes)

Plusieurs responsables possibles

- Laboratoire
- Etat
- Prescripteurs

« Indemnisation de tous »

- Art.150 de la loi de finances du 29 décembre 2016 (n°2016-1917)

« Toute personne s'estimant victime d'un préjudice en raison d'une ou de plusieurs malformations ou de troubles du développement imputables à la prescription, avant le 31 décembre 2015, de valproate de sodium ou de l'un de ses dérivés pendant une grossesse, (...) peut saisir l'ONIAM en vue d'obtenir la reconnaissance de l'imputabilité de ces dommages à cette prescription ».

UN RISQUE TÉRATOGENE CONNU ET « ASSUMÉ » JUSQU'EN 2006

- **1972** : risque tératogène des antiépileptiques **suspecté**, évalué (x 2) mais non démontré
- **1980** : risque tératogène des antiépileptiques **affirmé** mais jugé faible **et qui ne justifie pas de** « décourager le désir de grossesse ou de changer un traitement qui contrôle l'épilepsie »
- **1982** : mise en évidence d'une **proportion anormale de spina bifida** chez les enfants de mère traitées par valproate de sodium, mention du risque tératogène dans la RCP, risque de spina bifida mentionné plus tardivement (**1987**)
- **1984** : description de **malformations faciales**
- **1994** : **recommandations «préventives»** : monothérapie antiépileptique, dose minimale efficace, supplémentation en folates, surveillance échographique et dosage alpha foetoprotéine, information et discussion éventuelle ITG

➤ **Néanmoins, jusqu'en 2006, dans le Vidal**

«Chez une femme épileptique traitée par le valproate, il ne semble pas légitime de déconseiller une conception».

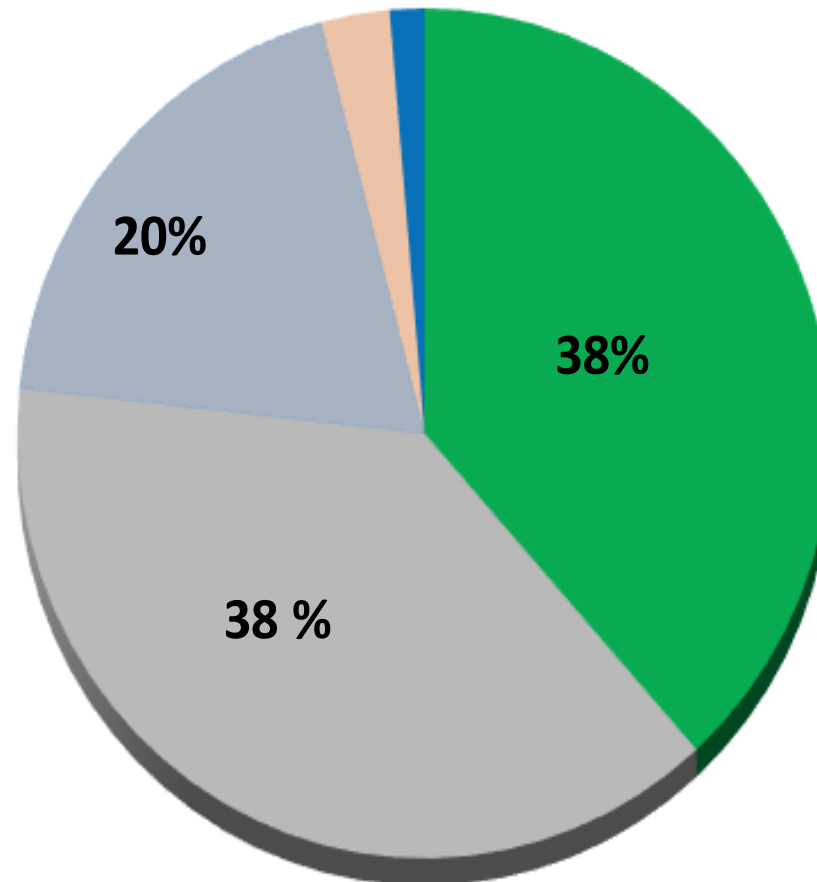
LA LONGUE « DÉCOUVERTE » DU RISQUE NEURO-COMPORTEMENTAL

- 2000 : études retrospectives sur des petites séries
- 2004 : modification d'AMM demandée par le laboratoire, rejet par l'AFFSAPS au motif que les «*quelques publications fournies ne sont ni expertisées, ni commentées* ».
- **2006 (RCP) : déconseillé (mais non CI) en cas de grossesse « sauf avis contraire du médecin ».** **Pas de diminution du QI global mais** « une légère diminution des capacités verbales et/ou augmentation du recours à l'orthophonie ou au soutien scolaire/des cas isolés d'autisme ou troubles apparentés ont été décrits »
- **2009** : étude multicentrique démontrant une baisse du QI chez enfants exposés in utero, « le valproate **ne doit pas être utilisé** comme un médicament de première intention chez les femmes en âge de procréer »
- **2011 (RCP) : ne doit pas être utilisé pendant la grossesse et chez les femmes en âge de procréer « sauf en cas de réelle nécessité ».** Idem
- **2015 (RCP) : ne doit pas être utilisé pendant la grossesse et chez femmes en âge de procréer.**

Les enfants exposés in utero au valproate présentent un risque élevé de **troubles graves du développement (intellectuel et moteur) et du comportement** (syndromes appartenant au spectre de l'autisme et autisme infantile) **et/ou de malformations**

EXPOSITION ACTUELLE PAR SPÉCIALITÉ

73 sociétaires mis en cause



- Généralistes (28)
- Neurologues (28)
- Gynécologues (14)
- Echographistes (2)
- Pédiatres (1)

LES CONTENTIEUX EN COURS

❑ Procédures civiles

- **85 dossiers** au stade du référé ou de l'expertise
- **21 expertises** déposées :
 - 3 absences d'imputabilité
 - 16 (dont 12 < 2006) ne retiennent pas de responsabilité
 - 2 expertises > 2006 défavorables
- **1 assignation au fond**

❑ Procédures ONIAM

- **2 procédures CCI**
- **2 procédures Valproate**
 - projet d'avis défavorable

LE NOUVEAU DISPOSITIF ONIAM « SIMPLIFIÉ »

(ART 266 LF 2020, 28 DÉC. 2019)

Règles de procédure nouvelles (art L.1142-24-12 CSP)

- Collège d'experts unique (fusion du collège d'experts et du comité d'indemnisation)
- Modification de la composition du collège d'experts
- Avis du Collège d'experts contraignant pour l'ONIAM
- En cas de substitution, l'ONIAM dispose d'1 mois pour formuler une offre.
- Sauf décision juridictionnelle irrévocable, un nouvel avis peut être rendu :
 - 1°) si des éléments nouveaux sont susceptibles de justifier une modification du précédent avis
 - 2°) si les dommages constatés sont susceptibles, au regard de l'évolution des connaissances scientifiques, d'être imputés au valproate de sodium

Mais l'expertise demeure sur pièce et non contradictoire

LE NOUVEAU DISPOSITIF ONIAM « SIMPLIFIÉ »

(art 266 LF 2020, 28 déc. 2019)

Présomptions légales (art L.1142-24-12 CSP)

- Les malformations congénitales sont **présumées imputables à un manque d'information de la mère** sur les effets indésirables du valproate de sodium ou l'un de ses dérivés lorsqu'il a été prescrit à compter du 1^{er} janvier 1982.
- Les troubles du développement comportemental et cognitif sont **présumés imputables à un manque d'information de la mère** sur les effets indésirables du valproate de sodium ou l'un de ses dérivés lorsqu'il a été prescrit à compter du 1^{er} janvier 1984.

● Cette présomption ne s'impose toutefois qu'au collège d'experts se prononçant sur l'imputabilité des dommages à l'exposition au valproate de sodium ou de l'un de ses dérivés, dans le cadre de la procédure amiable d'indemnisation des victimes, et n'a donc pas d'incidence sur l'appréciation faite par le juge, saisi d'une action en responsabilité fondée sur d'éventuels manquements de l'Etat dans l'exercice de ses pouvoirs de police sanitaire.

● Condamnation :

- **Etat : 20%** : a accordé une AMM alors que la notice n'informait pas suffisamment des risques en 2008
- **Prescripteur : 60%** ; absence de remise en cause de la PMA, absence d'information sur les risque
- **Laboratoire : 20%** : n'a pas demandé de modification de l'AMM pour rendre la notice conforme au RCP

LES ATOUTS DE MACSF - SOU MEDICAL POUR LA DEFENSE DE SES SOCIETAIRES ET UNE PRATIQUE MÉDICALE PLUS SÛRE



MACSF-SOU MEDICAL : un système de défense sur mesure

- Les compétences juridiques et médicales MACSF-Sou Médical au service de ses sociétaires pour une défense, un soutien et un accompagnement tout au long de la procédure, articulées autour d'un binôme de :
 - Juristes spécialisés en responsabilité médicale et droit des assurances
 - Médecins-conseils couvrant la plupart des spécialités médicales et chirurgiens-dentistes conseils, qualifiés en réparation du dommage corporel et exerçant parallèlement une activité libérale
- En complément, un réseau d'intervenants extérieurs pour assurer la défense du sociétaire lors de l'expertise : des médecins-conseils et chirurgiens-dentistes conseils couvrant toute les spécialités sur l'ensemble du territoire et des avocats spécialisés
- Le service + : **la hot-line médico-légale MACSF**, ouverte 24/7 répond à toutes les interrogations médico-légales des sociétaires

une information médico-juridique de référence

- www.macsf.fr : un contenu d'une richesse unique de près de 1500 contenus médico-juridiques par spécialité (le risque par profession, le cadre juridique, des analyses de décisions, des conseils pratiques, etc)

La parfaite connaissance du risque et la prévention pour une pratique médicale plus sûre, un pilier fondamental de notre métier

- **La Prévention Médicale** : association dédiée à l'information, la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des professionnels de santé sur la gestion du risque pour améliorer la sécurité du patient par profession (cas cliniques, dossiers du risque, actualité internationale sur la prévention des risques médicaux)
www.prevention-medicale.org : un site riche de près de 1 000 contenus
- **Des actions de prévention du risque** : visites de risques, missions d'appui et de conseils en prévention du risque et amélioration de la sécurité des soins, conseil sur mesure
- **Des actions de gestion du risque** : études de sinistralité par spécialité médico chirurgicale ou groupe d'établissements de santé, actions de formation et de sensibilisation
- **Des formations modulables** (présentiel, webinars, e-learning) illustrées par l'analyse de situations réelles issues de nos dossiers, assurées par des juristes ou professionnels de santé MACSF experts (responsabilité civile professionnelle / déontologie/relation soignant-patient, gestion des risques)

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Pour nous suivre sur Twitter :



@NicolasGombault

@t_houselstein

@Groupe_MACSF